

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 7 septembre 2022 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
Mme Anne Langevin, conseillère et maire substitut  
Mme Annie Galipeau, conseillère  
M. André Benoit, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Yves St-Jacques, conseiller  
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Madame Nathalie Thérien, adjointe administrative

Présence dans la salle : quatre (4) auditeurs.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R2209-172**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

**0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 3 août 2022
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**100 ADMINISTRATION**

Comité d'administration générale du 29 août 2022 – compte-rendu et recommandations

- 100-01 Offre de service de la Société sylvicole
- 100-02 Demande de verbalisation d'un chemin privé – Rue de l'Aigle
- 100-03 Construction d'une nouvelle installation septique pour la bibliothèque de Messines
- 100-04 Service 911- Signature de la nouvelle entente
- 100-05 Modification aux conditions de travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement
- 100-06 Modification aux conditions de travail de l'adjointe administrative
- 100-07 Modification des heures d'ouverture du bureau municipal

## **110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Service de fauchage des accotements – Autorisation de paiement
- 110-02 Demande d'entrée charretière – 5 chemin Carle
- 110-03 Journée de la Culture – Activités
- 110-04 Affectation d'une aide financière

---

## **130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 31 août 2022
- 130-02 Présentation du journal des achats - Comptes payés au 31 août 2022
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 août 2022
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 29 août 2022
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2022

## **200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-01 Autorisation d'utiliser le feu vert clignotant sur le territoire de Messines

## **300 TRANSPORT**

- 300-01 Projet de rechargement de gravier sur le chemin du Lac-à-Larche – Autorisation de dépenses supplémentaires

## **400 ENVIRONNEMENT**

## **500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

## **600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

## **700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

## **800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 Réponse du MFFP à la résolution d'appui à la MRCVG
- 800-02 Bulletin paroissial – Remerciement à notre participation financière
- 800-03 Rapport annuel de la MRC vallée-de-la-Gatineau

## **900 VARIA**

## **1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

## **1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### ***PROCÈS-VERBAUX***

**R2209-173**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par André Benoit,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADMINISTRATION**

R2209-174

**SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE-GATINEAU – PROPOSITION  
D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SUR LES LOTS 5 204 440 ET 6 386 904  
CADASTRES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite procéder à la coupe de bois sur sa propriété identifiée comme étant les lots 5 202 440 et 6 386 904 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**une bonne planification de récolte d'arbres matures dans les peuplements encourage la croissance des jeunes arbres en attente d'espace et de lumière et provoque le rajeunissement de la forêt. De plus, les coupes d'arbres réduisent considérablement la susceptibilité des forêts aux maladies. L'élimination des arbres dépérissant diminue également le risque de feux de forêt;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait appel à la Société Sylvicole pour obtenir les prévisions de volume et de droits de coupe, la planification de coupe et de reboisement;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les prévisions fournies par l'ingénieur forestier de la Société sylvicole de la Haute-Gatineau, un volume total de 1493 tonnes métriques est prévu et des redevances des droits de coupe au montant total de 43 900.89\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Yves St-Jacques  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** la proposition d'aménagement telle que déposée et par conséquent d'autoriser les travaux qui en découle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2209-175

**DEMANDE DE VERBALISATION DE LA PARTIE PRIVÉE DE LA RUE DE  
L'AIGLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est saisi d'une demande de verbalisation de la partie de la rue de l'Aigle qui est privée;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes applicables en vertu du règlement R177-96 règlement de verbalisation des chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne respecte pas la norme de densité d'occupation au sol, et ce en vertu de l'article 18 (b) dudit règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de sa rencontre du 29 août 2022, le comité a procédé à l'analyse de la requête et recommande de refuser la requête de verbalisation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Marie-Anne Poulin,  
Il est résolu à l'unanimité;

**DE REFUSER** la demande de verbalisation de la partie du chemin privé de la rue de l'Aigle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2209-176

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION SEPTIQUE –  
ADJUDICATION D'UN CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a sollicité deux entreprises pour la construction d'une nouvelle installation septique pour le bâtiment du 3, chemin de la Ferme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu une seule offre de services; soit celle de l'entreprise Quoi-Mi Excavation de Messines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'OCTROYER** le contrat pour la construction d'une nouvelle installation septique à l'entreprise Quoi-Mi Excavation de Messines au montant de 15 900.00\$ en plus des taxes applicables, et ce conformément à l'offre de service du 23 août 2022;

**IL EST DE PLUS AUTORISÉ** les frais de service d'un électricien pour le branchement électrique de la station de pompage prévu au nouveau système sanitaire;

**QUE** les sommes requises à la présente dépense proviennent du surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2209-177

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE ENTENTE POUR LA  
MISE EN ŒUVRE DU SERVICE 9-1-1 AVEC L'ENTREPRISE EN  
COMMUNICATION BELL CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise en communication, Bell Canada, a soumis un projet d'entente de service 9-1-1 de prochaine génération à la municipalité de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (9-1-1 E) et qu'il est fondé sur des technologies de Protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'Union des municipalités du Québec d'accepter et de signer la nouvelle entente *Service 9-1-1 de prochaine génération*

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

**DE RATIFIER** les termes de l'entente à intervenir avec Bell Canada pour la mise en œuvre du service 9-1-1 de prochaine génération sur le territoire de Messines;

**D'AUTORISER** le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer pour et au nom de la municipalité de Messines ladite entente

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2209-178

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE N° 2 MODIFIANT LE  
CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN  
ENVIRONNEMENT**

Sur une proposition d'André Benoit,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer pour et au nom de la Municipalité de Messines, l'entente de modification de contrat de travail intervenue entre les deux parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2209-179

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE N° 1 MODIFIANT LE CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par André Benoit,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer pour et au nom de la Municipalité de Messines, l'entente de modification de contrat de travail intervenue entre les deux parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2209-180

**MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

**QUE** les heures d'ouverture du bureau municipal au public soient modifiées sur une base permanente, à partir du jeudi 8 septembre 2022, et ce, selon l'horaire suivant :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Vendredi de 8h30 à 12h00

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2209-181

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LE SERVICE DE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution R2205-112 octroyait le contrat de fauchage 2022 à l'entreprise 6119832 Canada inc. (Dépanneur le Val-Guertin);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont maintenant exécutés, la Municipalité a reçu une facture en date du 3 août 2022 au montant de 5 405.40\$ en plus des taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par André Benoit,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** le paiement de la facture émise par l'entreprise 6119832 Canada inc, au montant de 5 405.40\$, en plus des taxes applicables.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU D'AUTORISER** un transfert budgétaire, tel que suit à savoir :

Du poste	Vers le poste	Montant
02-70290-970	02-32010-459	1 175.00\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2209-182

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE POUR LA PROPRIÉTÉ DU 5 CHEMIN CARLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines est saisie d'une demande d'autorisation pour la construction d'une entrée charretière à partir du chemin Carle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée actuellement utilisée pour accéder à la propriété est partagée avec celle du 6 chemin Carle et qu'il y a lieu de prévoir un accès privé;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**D'ACCORDER** le certificat d'autorisation pour la construction d'une entrée  
charretière au 5 chemin Carle;

**QUE** les travaux soient exécutés en conformité avec le règlement de lotissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2209-183**

**ORGANISATION D'ACTIVITÉ DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA  
CULTURE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité organise deux activités dans le cadre des  
journées de la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités proposées sont la projection du film  
*l'inhumain* de Jason Brennan et une soirée de conte et légende avec Louis  
Mercier;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention de 1 250 \$ a été approuvée par l'organisme  
« Les journées de la Culture » aux fins de la projection du film et qu'un montant  
de 1 500 \$ a été octroyé par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'activité  
« *Conte et légende* »;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Anne Langevin,  
Appuyée par Marie-Anne Poulin,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** la tenue des deux activités organisées dans le cadre des  
journées de la culture 2022.

**QUE** le conseil affecte le montant des deux aides financières (1 250\$ et 1 500\$)  
aux dépenses pour la tenue des deux activités, dont les sommes ont été  
déposées au poste GL : 01-27900-000 et que les dépenses sont imputées au  
poste GL : 02-70190-493.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2209-184**

**AFFECTATION DES SOMMES REÇUES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ « PIQUE-NIQUE FAMILLE EN FÊTE »**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin;  
Appuyer par Charles Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité ;

**QUE** le conseil affecte la somme de 1 200\$ reçue du Gouvernement du Québec  
pour la tenue de l'activité Pique-Nique Famille en fête » au poste GL : 01-27900-  
000 et que les dépenses sont imputées au poste GL :02-70191-459.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R2209-185**

**ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 31 AOÛT 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats en lot des comptes dus a été  
transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la  
présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le  
document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Yves St-Jacques;  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** le journal des achats en lot, des comptes dus au 31 août 2022, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 184 239.19\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2209-186**

**POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOÛT 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2022, pour la somme de 56 838.57 \$;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2209-187**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,  
Appuyée par Yves St-Jacques;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022, dont celle-ci représente la somme de 52 884.26 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2209-188**

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 AOÛT 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Charles Rondeau;  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022, dont celui-ci représente une somme de 15 856.68\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**R2209-189**

**UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT PAR LES MEMBRES DE LA BRIGADE INCENDIE DE MESSINES**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du Règlement sur le feu vert clignotant par le décret 25-2021 fixant les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

**CONSIDÉRANT QU'**un des critères d'admissibilité à cette autorisation est l'adoption par la municipalité d'une résolution qui prévoit l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service incendie;

**CONSIDÉRANT** l'obligation du pompier candidats d'obtenir auprès de l'autorité municipale et de présenter avec sa demande, une recommandation écrite attestant de son respect des protocoles et des directives du service de sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** dans les limites et selon les conditions prévues au Règlement sur le feu vert clignotant, l'utilisation de ce dernier par les pompiers du service incendie de Messines.

**DE DÉLÉGUER** au directeur du Service de sécurité incendie la municipalité de Messines, la responsabilité de faire les recommandations écrites à l'égard de tout pompier du Service de sécurité incendie en soutien à sa demande à la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'utilisation du feu vert clignotant, et ce si le dossier d'emploi démontre qu'il respecte les protocoles et les directives sur service.

**D'AUTORISER** la dépense pour l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès de la SAAQ au coût de 90\$ par demande, ainsi que le coût d'achat des clignotants à feu vert, dont les deniers proviendront du budget courant du service incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TRANSPORT**

**R2209-190**

**PROJET DE RECHARGEMENT DE GRAVIER SUR LE CHEMIN DU LAC-À-LARCHE – AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES**

**CONSIDÉRANT** la résolution R2207-159 qui autorise les travaux de rechargement sur le chemin du Lac-à-Larche;

**CONSIDÉRANT QU'**une aide financière totalisant 42 999 \$ a été octroyée à la Municipalité de Messines par l'entremise du programme PAVL, volets PPA-CE et de volet PPA-ES;



**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux de rechargement est estimé à 65 145.80\$.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves Galipeau,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** la dépense supplémentaire pour les travaux de rechargement de gravier sur le chemin du Lac-à-Larche, dont les deniers proviendront des sommes réservées, provenant du programme de redevances des carrières et sablières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

**R2209-191**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Marie-Anne Poulin,  
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19h33

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Thérien  
Adjointe administrative

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant des revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Jim Smith,  
Directeur général